

(1) N°

1082

TRANSMIS copie pour information à Monsieur
le Comptable des C.A.C. à ASTRIDA.-

ASTRIDA



Réf. n° :

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :

Retenues disciplinaires.

F. 332 j.

Pour l'Administrateur de Territoire, en rte,
L'Administrateur Territorial Assistant,
A. GILLET.,

9

A Monsieur l'Agent Territorial TRIPILOT

(Rte) M A R A B A .-

Monsieur l'Agent Territorial,

En reponse à votre lettre du 5 mars courant,
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je marque
mon accord au contenu de la précitée et que j'inflige respec-
tivement aux sous-chefs :

Namahungu	500 frs	d'amende à retenir sur son traitement.
Miravumba	500 frs	"
Ruyonza	500 frs	"
Kanyambiliri	500 frs	"
Kayitankore	500 frs	"
Kanyarugerero	500 frs	"
Gatege	500 frs	"

pour n'avoir pas suivi les ordres donnés pour la mise en hangar
des semences.

Pour l'Administrateur de Territoire, en route
L'Administrateur Territorial Assistant,
A. GILLET.,

9

Paris, le 5 Mars 1956

Monsieur l'Agent Spécial,

J'ai l'honneur de vous transmettre les résultats de mes visites en dehors de Paris. Par l'occasion, j'ai l'honneur de vous soumettre une proposition d'indemnités relatives aux déplacements effectués pendant ces visites. Les indemnités sont fixées à :

Sous-les Indemnités :	Montant U.A.V. :	Nombre U.A.V. par :	Montant total :	Remarques :
de :	à :	is :	U.A.V. :	U.A.V. :
1. GIGNI	466	305	11.000	-----
2. PIEMONTE	760	539	21.300	500 ✓
3. BOURGOGNE	459	247	15.200	500 ✓
4. SEINE	572	233	21.500	500 ✓
5. CHAMPAGNE	500	307	9.571	500 ✓
6. PROVENCE	591	406	24.000	-----
7. PIEMONTE	1.100	1.100	21.843	-----
8. SEINE	551	362	14.733	-500-
9. PIEMONTE	442	544	21.351	-----
10. PROVENCE	655	626	34.000	-----
11. SEINE	710	771	35.530	-----
12. SEINE	771	409	22.000	500 ✓
13. PROVENCE	497	258	15.000	500 ✓
14. SEINE	504	431	17.000	-----

L'Agent Spécial

Fiorelli